

16^e assemblée générale des institutions membres de l'Agence universitaire de la Francophonie
São Paulo (Brésil), 7 au 9 mai 2013

Déclaration de São Paulo

Nous, responsables d'institutions d'enseignement supérieur et de recherche membres de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), réunis à São Paulo, au Brésil, du 7 au 9 mai 2013 à l'occasion de la 16^e assemblée générale de l'AUF :

1. Saluons la tenue en Amérique latine de la présente assemblée quadriennale des universités francophones. Le choix du Brésil témoigne du dynamisme et de l'esprit d'ouverture de la francophonie universitaire, confirmés par la présence à São Paulo de près de 450 institutions d'enseignement supérieur de plus de 65 pays.
2. Affirmons notre attachement à la francophonie et, en son sein, à l'AUF dans sa mission de susciter, de structurer et d'animer la coopération des établissements universitaires francophones. Nous attendons de l'AUF qu'elle intensifie son soutien aux conférences régionales des recteurs, des présidents et responsables d'institutions membres de l'AUF.
3. Conscients que la vitalité des savoirs est menacée par l'uniformisation linguistique, nous considérons que la langue française constitue un espace de rencontre pour les connaissances scientifiques et pour la communauté universitaire, qui respecte cette diversité linguistique et culturelle que nous promouvons.
4. C'est pourquoi, conscients du remarquable potentiel de coopération que représente notre libre association, nous voulons que la francophonie universitaire fasse entendre sa voix, à l'échelle mondiale, auprès des gouvernements, des grands acteurs internationaux et de la société civile ; qu'elle exprime sa vision spécifique de l'université comme moteur du développement des sociétés.

Nous prenons donc solennellement position sur les questions fondamentales suivantes :

L'université au service de la société : renforcer la pertinence sociale et économique des formations et de la recherche

5. Les universités sont aujourd'hui confrontées à de nombreux défis. L'Université doit répondre aux effets de la très forte croissance des effectifs de l'enseignement supérieur. La pertinence professionnelle des formations et l'employabilité des diplômés sont devenues une priorité des sociétés contemporaines.
6. Pour faire face à cette poussée des effectifs et favoriser l'emploi des diplômés, nous engageons à développer l'acquisition de compétences dans tous les champs disciplinaires ; à promouvoir la participation de formateurs issus de milieux professionnels et l'immersion des apprenants dans des activités pratiques et coopératives ; à accorder, dans nos projets stratégiques d'établissement, une place plus importante aux programmes de formation à vocation professionnelle, en

recourant notamment aux outils numériques et à la formation à distance. Nous entendons donner de meilleures chances aux étudiants par l'apprentissage de plusieurs langues.

7. Dans le même esprit, nous nous engageons à favoriser le transfert des technologies et à développer la culture de l'entrepreneuriat.

La circulation des savoirs : multiplier les mobilités francophones

8. Convaincus que le partage des cultures et des expériences est une dimension essentielle à la pertinence des formations et qu'elle renforce la vitalité de la recherche universitaire, nous soutenons sans réserve la multiplication des mobilités étudiantes et professorales, qu'elles soient nationales ou internationales, parce qu'elles sont une des conditions de la circulation des savoirs.
9. Inspirés par la réussite du modèle des bourses européennes Erasmus, vecteur important de l'intégration européenne, nous appelons, avec l'appui de l'AUF, la création d'un ambitieux programme francophone de mobilité étudiante et professorale.
10. Nous demandons aux États et aux gouvernements membres de la Francophonie de bien vouloir contribuer à l'émergence d'un tel programme de bourses par toutes les mesures de soutien qu'ils pourront y apporter ; nous souhaitons que l'AUF assume la coordination de cette initiative et y investisse les moyens nécessaires.
11. Par suite, nous confirmons notre intérêt pour le programme brésilien « Science sans frontière », que nous souhaitons voir réalisé dans l'ensemble du monde francophone et auquel nous offrons toute notre collaboration.

La promotion du numérique éducatif

12. Nous appuyons le recours toujours accru au numérique éducatif dont l'AUF se fait le promoteur depuis plus de vingt ans (campus numériques francophones, institut de la Francophonie pour l'ingénierie de la connaissance et des formations à distance) ; nous l'appelons à poursuivre dans cette voie.
13. Saisis de la question de l'émergence des cours libres ouverts à tous (MOOCs), nous déplorons leur instrumentalisation par des entreprises guidées surtout par des intérêts mercantiles. Nous demandons à l'AUF de concevoir un modèle francophone de ces formations, répondant aux besoins de développement des universités et des sociétés, notamment celles du Sud. Cette initiative doit favoriser le maintien des dimensions personnelle et humaine de l'enseignement et reconnaître les efforts et la motivation des enseignants qui s'y consacrent.
14. Nous demandons à l'AUF de sensibiliser les pouvoirs publics au potentiel offert par Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement (TICE) et à la nécessité de reconnaître nationalement les diplômes obtenus à distance, ainsi que l'activité pédagogique qu'ils supposent. Nous affirmons que le renouvellement et l'essor de la recherche passent par le pluralisme linguistique ; aussi, nous souhaitons que les pays du Sud puissent diffuser mondialement leur production

scientifique grâce à la création par l'AUF d'archives ouvertes et de ressources sous format libre.

L'évaluation des établissements d'enseignement supérieur : une approche fondée sur le soutien mutuel des universités

15. Rappelant que l'enseignement supérieur est un bien public, nous constatons l'insuffisance des grands classements universitaires publiés annuellement. Conçus en fonction d'un modèle universitaire unique et supposé uniforme, ils n'offrent qu'un reflet partiel de ce qui fonde l'excellence universitaire. Ce faisant, ils ne tiennent pas toujours compte de la capacité des universités à répondre aux besoins des sociétés au sein desquelles s'insèrent les activités d'enseignement supérieur.
16. Le recours systématique aux classements laisse surtout entendre que le monde universitaire est structuré par une compétition systématique entre les institutions, alors que la coopération est beaucoup plus caractéristique du mouvement universitaire dans son ensemble. C'est pourquoi nous appelons à une nouvelle culture de l'évaluation, appuyée sur le soutien mutuel que peuvent s'apporter les institutions d'enseignement supérieur. À la logique de la compétition, nous préférons la construction d'une coopération pérenne entre universités, dans la perspective d'une amélioration continue de nos modes d'enseignement, de nos stratégies de recherche et de nos pratiques de gouvernance.
17. Nous affirmons la diversité des modèles d'universités et soutenons l'accompagnement des universités désireuses d'évaluer leur action et de définir des stratégies d'établissement. En vue d'accroître la pertinence de l'université à l'égard des besoins de la société, nous encourageons les institutions à systématiser le recours à l'assurance-qualité, qui permet d'améliorer les conditions d'accomplissement de leur mission. Nous demandons enfin à l'AUF d'organiser la formation d'experts en évaluation et de déployer un dispositif d'accompagnement et d'évaluation des universités qui en font la demande, en recourant aux principes et aux ressources de la coopération universitaire.

L'engagement pour l'accès des femmes à l'éducation supérieure

18. Rappelant que la montée des intégrismes et la multiplication des conflits constituent une atteinte à la liberté de penser, qui fonde notre condition d'universitaire, nous nous inquiétons vivement de leur impact sur la situation des femmes, qui se détériore dans de nombreux pays.
19. Appelant les autorités de nos pays à se saisir de cette question, nous nous engageons, au sein de nos institutions, à prendre toutes les mesures nécessaires pour reconnaître aux femmes la pleine jouissance des droits humains, ainsi que l'accès à l'enseignement supérieur et à la recherche.
20. Nous demandons que l'AUF promeuve la place des femmes dans les métiers de l'enseignement supérieur et à tous les niveaux de la gouvernance et de la direction des établissements d'enseignement supérieur. Nous incitons l'AUF à tendre, au sein de ses instances, vers la parité entre les hommes et les femmes.